

Formule “New Cap”

Pour un bilan rapide de vos compétences

Cette formule est idéale si vous avez déjà une idée de projet et que vous souhaitez évaluer sa pertinence par des éléments objectifs et mesurables.

Ce projet vous correspond-il vraiment ?

Objectifs

- Construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de son projet professionnel,
- Prévoir les principales modalités et étapes de son projet professionnel,
- Mettre en évidence ses valeurs, aspirations, motivations et sa personnalité, ses compétences professionnelles,
- Définir un projet de formation selon les besoins.

Prérequis

Le bilan s’adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son évolution professionnelle, il n’y a pas de pré-requis pour en bénéficier.

Ouverts à tous les professionnels en activité (ou inactivité) qui souhaitent faire le point sur leur carrière ou souhaitent se réorienter.

Conditions d’accès :

Un entretien préalable (gratuit et sans engagement) est nécessaire avant de démarrer le bilan : il permet de valider votre démarche et d’élaborer un programme pédagogique adapté à vos besoins. Cet entretien est proposé sous 7 jours et sera réalisé de préférence en présentiel (à votre domicile ou à notre cabinet). Cet entretien peut être organisé en distanciel à votre demande. Dans ce cadre, un test sera réalisé en amont pour valider ou non sa faisabilité.

Durée

Le bilan est d’une durée totale de 16 heures : 12 heures d’accompagnement individuel avec une conseillère en face à face et 4 heures de travail individuel.

Modalités et délais d’accès

Nous privilégions le déroulement du bilan de compétences **en présentiel**.

Après un rendez-vous préalable pour analyser vos besoins et construire votre parcours personnalisé, nous vous transmettons un devis.

Dès que le devis est accepté, nous pouvons démarrer sous un délai de 14 jours. Nous vous adressons par mail une convention ainsi que le programme détaillé pour votre bilan de compétences.

Si vous souhaitez réaliser un bilan de compétences en distanciel (exceptionnel) :

La prestation du bilan de compétences peut se dérouler en distanciel si cette dernière est mieux adaptée à votre situation. Dans ce cadre, tous les échanges se font en visio-conférence. Il est donc indispensable d’avoir accès à une connexion internet stable ainsi qu’à un ordinateur. Un test sera effectué en amont pour valider ou non la possibilité de réaliser le bilan de compétences en distanciel.

Tarif

Cet accompagnement est au tarif de 1350 € net de taxes pour un financement à titre personnel ou au titre de la formation continue.

Notre bilan de compétences est finançable par votre CPF en partie ou en intégralité (cela dépend de votre crédit sur votre Compte Personnel de Formation).

Notre méthodologie se déroule en trois phases :

1) Bilan personnel - Histoire de Vie (phase préliminaire)

Cette phase a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2) Bilan professionnel (phase d'investigation)

Cette phase permet au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3) Projet Professionnel (phase de conclusion et synthèse)

Cette phase permet au bénéficiaire, par la voie d'entretiens personnalisés de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Modalités pédagogiques, méthodes mobilisées, moyens et outils utilisés

Vous serez accompagné par votre coach spécialisé, tous les échanges se font en entretien individuel pour répondre à vos besoins.

Nous utilisons différents supports pour vous accompagner :

- Portefeuille de compétences.
- Questionnaires de personnalité, de motivations, intérêts professionnels.
- Un logiciel métiers avec un accès illimité pendant toute la durée de votre bilan.
- Un document de synthèse complet vous sera remis à l'issue du bilan.

Résultats et modalités d'évaluation

Le bilan de compétences se conclut par la co-rédaction d'une synthèse décrivant vos projets avec ses atouts, ses freins et le plan d'action à mettre en place.

Vous bénéficiez d'une meilleure connaissance de soi au niveau de votre personnalité, de vos compétences, intérêts et des motivations qui orientent vos choix professionnels actuels et futurs.

Un suivi individuel et des points de situation réguliers sur l'atteinte des objectifs fixés
Un questionnaire de satisfaction permettra de recueillir votre appréciation et de nourrir notre démarche d'amélioration continue.

Un entretien de suivi est positionné 6 mois après la remise de la synthèse pour réaliser un point sur votre projet et le cas échéant élaborer un nouveau plan d'action.

Notre déontologie

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Respect du consentement du bénéficiaire à réaliser un bilan de compétences,
- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges,
- Respect de la vie privée,
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire,
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation.

Déontologie et confidentialité :

Toute communication du bilan de compétence est soumise à l'accord préalable du salarié. Si le bilan est réalisé à l'initiative du salarié dans le cadre du CPF, la démarche reste personnelle et l'employeur n'en sera aucunement informé.

Si le bilan est tripartite c'est-à-dire réalisé dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise, ou dans le cadre du congé de reclassement, cette dernière accompagne la démarche qui restera toutefois confidentielle. Ainsi, le prestataire ne peut pas communiquer les résultats détaillés et le document de synthèse à l'employeur sans l'accord du bénéficiaire.

Les prestataires doivent procéder à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Ces dispositions ne s'appliquent pas pendant un an au document de synthèse et aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire, fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation conformément à l'article R6313-7 du code du travail et au décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2.

Déontologie et neutralité :

Les conseillers en bilan de compétences certifiés s'appuient sur des éléments mesurables. Sa posture de neutralité permet d'éviter les biais d'évaluation subjective, souvent à l'origine d'auto-satisfaction ou d'auto-dépréciation.

Programme détaillé

Le bilan de compétences devra permettre au bénéficiaire :

- d'analyser sa motivation et intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles,
- d'évaluer ses aptitudes cognitives et intellectuelles,
- d'élaborer un projet professionnel en lien avec son profil général et l'environnement économique,
- de déterminer ses points d'appui en vue de son évolution professionnelle,
- Préparer les prochaines étapes de votre projet professionnel,
- Document de synthèse finale.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous nous adaptons à chaque situation individuelle et notre offre de bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap est disponible pour toute demande d'adaptation : medeconsulting@outlook.fr

Contact

Prenez rendez-vous pour un premier contact gratuit et sans engagement !

✉ : medeconsulting@outlook.fr

☎ : 06.70.32.10.21

**[Je prends
rendez-vous](#)**

